

# Brèves de la CGT du C.S.E du 18 Juin 2020

@ : [syndicat.cgt.cpam-valence@assurance-maladie.fr](mailto:syndicat.cgt.cpam-valence@assurance-maladie.fr)

Tél : 04 75 75 52 03

## Présents :

CGT : Yves MAGLIONE Christelle THERON  
Maxime MARTIN

DIRECTION : M DUPLATRE - Mme DAHOUTIA - Mme PLANTA - Mme DERNE  
Mme JULIEN



## Ordre du Jour : Situation CPAM Drôme / Visio

### I. Approbation du PV du 29 mai 2020

PV adopté à l'unanimité après prise en compte de plusieurs modifications CGT.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Directeur annonce le retrait du projet de mettre en place la carte magnétique « Tickets Restaurant » suite aux réponses négatives des salariés et au vote contre des élus au dernier CSE.

### II. Consultation sur le plan de sortie du confinement et de reprise d'activité de la CPAM de la Drôme

#### a) Présentation

La Direction fait la présentation des documents envoyés aux élus du CSE :

- Plan de sortie du confinement et de reprise de l'activité
- Sens de circulation des assurés dans les accueils de la CPAM DROME
- Sens de circulation des salariés au siège de la CPAM DROME
- Fléchage au sol
- Mesures obligatoires
- Masque obligatoire (Tuto - Fiche produit)
- Conduite à tenir en cas de suspicion Covid-19
- Annexe 1 Plan de protection sanitaire
- Annexe 2 Document unique

L'ensemble des documents vont être diffusés à l'ensemble des salariés sur Noria et le document de cadrage sera transmis aux managers.

Le service communication passera régulièrement des consignes pour rappel par un bandeau reconnaissable dans l'intranet

Voici les grands principes :

- Mise en place de la distanciation sociale dans les locaux pour l'ensemble des salariés.
- Mise en place de la distanciation sociale dans les locaux pour l'ensemble de nos assurés reçus.
- Mise en place de vigile aux accueils de Montélimar - Romans - Valence Centre.
- Mise en place d'un sens de circulation pour les salariés et assurés.
- Mise à disposition de 10 masques en tissu lavable « Grand Public » pour l'ensemble des salariés.
- Mise en place de plexi glace aux box d'accueil sur rendez-vous
- Mise en place de plexi glace sur les postes de travail lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée
- Mise en place de distributeur de gel hydro alcoolique dans les locaux pour les salariés et assurés
- Mise en place d'un espace d'au moins 4 m2 pour chaque poste de travail etc....

Les informaticiens de la CNAM, une partie de l'équipe du Cosydia, d'accueil, Plateforme Contact Tracing, Appels téléphoniques etc... sont déjà sur site.

L'accueil sur RDV a repris sur Valence Centre depuis le 9 juin et sur Montélimar et Romans depuis le 15 juin. A partir du 22 juin l'accueil en libre-service ré-ouvre sur les sites de Montélimar, Valence Centre et Romans.

La date de réouverture des accueils de Crest - Pierrelatte - St Vallier et Valence le Haut est en cours de réflexion.

### Les salariés vont être amenés à revenir sur site à compter du 6 juillet de façon progressive jusqu'au 31 août 2020

Les salariés vont être informés par l'intermédiaire de leurs encadrements.

#### b) Vote CGT

#### **La CGT à voter POUR sur le plan de sortie du confinement et de reprise d'activité de la CPAM de la Drôme**

En effet dans le cadre de ce plan la direction a pris en compte l'ensemble des demandes et remarques CGT faites lors de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail exceptionnelle du 16 juin.

L'ensemble des mesures de sécurité sont garanties par les dispositions prises par la direction.

En plus des mesures présent la CGT demande à la Direction :

- L'affichage aux entrées des accueils et dans le réfectoire du nombre de personnes maximum autorisées afin de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité
- De prendre contact avec les différentes municipalités afin de trouver une solution pour augmenter le nombre de place de stationnement pour les salariés de la CPAM de la Drôme. En effet il est recommandé aux salariés d'utiliser un moyen de transport individuel pour se rendre sur site.
- De reculer au plus tard la réouverture des accueils de Crest - Pierrelatte - St Vallier et Valence le Haut. En effet au vu de la taille de ces points d'accueil, il semble être difficile de mettre en place la distanciation sociale des assurés au vu de la forte affluence qu'il risque d'y avoir au moment de la réouverture.
- La vérification des climatisations dans l'ensemble des bâtiments appartenant à la CPAM ou en location afin de garantir la non-prolifération du virus Covid-19.
- Le maintien de la présence des vigiles le plus longtemps possible.
- La prise en compte de mesure de prévention aux lieux dédiés aux espaces fumeur.
- Faire connaître au personnel la référente covid afin de pouvoir lui faire remonter des éventuelles difficultés pour les gardes d'enfant durant cet été.
- La prise en compte de mesures circulatoires de prévention dans les services en open space (ex : la PFS).

### III. Réclamations individuelles CGT

#### 1. Point sur la situation actuelle à la CPAM de la Drôme à l'heure actuelle.

Effectif reprenant l'activité sur site : **65**

Effectif demeurant en télé travail : **267**

Effectif en dispense d'activité : **1**

#### 2. Point sur le télétravail

La CGT demande à ce que le nombre habituel de personne en télétravail puisse être augmenté à la suite du post-confinement.

- Une fois revenu sur site les salariés ne seront plus en télétravail sauf s'ils ont déjà un avenant au contrat de travail.

En octobre il y aura une nouvelle vague de télétravail proposée.

La direction souhaite également aller dans ce sens concernant l'augmentation du nombre de salariés en télétravail.

3. Point sur la plateforme PFCT « Contact Tracing »
  - 70 cas positifs recensés sur le département avec 270 cas contact depuis le 13 Mai.
  - Flux en légère augmentation depuis quelques jours mais reste faible.  
A l'heure actuelle, il y a 4 personnes mobilisées chaque jour. Il est envisagé la mutualisation de cette activité au niveau régional et la CPAM de la Drôme n'est pas candidate.
4. Nom de la personne référente concernant les questions RH de la PFCT
  - Mme PLANTA « Responsable des Ressources Humaines »
5. Point sur les heures supplémentaires effectuées depuis le dernier CSE
  - Pas de changement depuis le dernier CSE
6. Tickets restaurants.

Les salariés demandent la mise en place d'une solution pour réceptionner les tickets restaurants papier des mois de mars, avril et mai.

- Distribution le 15 juin pour les 10 personnes recensées en difficultés financières.  
Pour le reste du personnel distribution progressive courant de l'été avant le départ en vacances.  
Le prélèvement des chèques déjeuners n'ayant pas été fait sur la paie d'avril il a été régularisé sur celle de mai.
7. Point sur les bulletins de salaire.
    - Une fois le retour sur site les salariés auront leurs bulletins de salaire
  8. Indemnités exceptionnelles télétravail.

A quelle date seront versées les indemnités exceptionnelles télétravail ?

- L'indemnité exceptionnelle télétravail sera payée sur la paie de juin concernant les mois de « mars et avril ».
9. Point sur la situation du service PE avec les mesures et moyens mis en place pour améliorer les délais de traitement
    - Concernant l'activité PE AT et les activités simple en PE AS elles sont à jours.  
La situation reste problématique pour les dossiers TI / IJ Complexe / Paiements via Arpège
    - Il y a eu une aide inter-caisse pour le traitement des DSIJ
    - La CPAM du Vaucluse va prendre en charge les niveaux 1 des Epticas Drôme/Ardèche
  10. Situation des soldes dans les Services de BO
    - Concernant la situation à la GDB et au service solidarité « ex cmu » la situation est bonne.
    - Cependant nous allons avoir une augmentation de dossiers pendant l'été au service solidarité suite à la fin des prolongations des Complémentaires Santé Solidaire.
    - Pour les autres services la situation est plutôt revenue à la normale.
  11. Journée du Directeur
    - Pas plus d'informations qu'au dernier CSE, le Directeur se positionnera courant de l'été.
  12. Date de la remise du rapport de M. CHARAZAC aux membres de la CSSCT
    - Rapport remis en main propre aux élus de la CSSCT début Juin
    - Prochaine réunion de la CSSCT Exceptionnelle sur ce sujet le 8 juillet 2020

### 13. Planning des réunions NAO 2020

- **Un planning va être proposé aux organisations syndicales**

### 14. Point sur les œuvres sociales et son budget par rapport à la situation

- **L'arrêté des comptes 2019 interviendra au prochain CSE de juillet**
- **Une réflexion est en cours sur le maintien ou report du voyage en Thaïlande. Un vote sera demandé aux élus du CSE, après information. La décision sera prise au prochain CSE de juillet.**

## IV. Projet PLEIADE

La cession de l'activité courrier au Cosydia est repoussée au 5 octobre 2020 suite à la crise sanitaire

L'information des élus aura lieu en Août 2020 avec une consultation des élus en Septembre 2020.

Mme Derne précise qu'elle va prendre le temps de rencontrer l'équipe du Cosydia à ce sujet.

## V. Index d'égalité salariale

La Direction fait la lecture des différents tableaux concernant l'égalité professionnelle F/H sur la rémunération, les promotions, la maternité/adoption, les 10 plus hautes rémunérations.

Ce sont des indicateurs imposés par le ministère du travail et la CNAM.

Rien d'anormal à signaler.

*La CGT fait la remarque une nouvelle fois concernant ce sujet qu'il existe une commission au sein du CSE « commission égalité-professionnelle F/H », ou siége des élus et une nouvelle fois cette année elle n'a pas été sollicitée pour l'étude de ces indicateurs.*

Divers : les élus CGT demandent que les informations et documents concernant les instances soient bien transmises aussi aux élus titulaires comme le prévoit notre règlement intérieur du CSE.

**Prochaine réunion du CSE  
"en principe" le 16 JUILLET 2020**



**Bonnes Vacances**  
**Aux Juilletistes !!!**